COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUILLET 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 17 juillet 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Fabienne MÉANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés: Madame Catherine BIGAY donne pouvoir à Evelyne RICARD Monsieur Fabrice PETELET donne pouvoir à Yves RIMOUX Monsieur Laurent VILLANO donne pouvoir à Didier RICARD Monsieur Laurent GITENET Madame Stéphanie ROBERT

Monsieur Rémy ARQUILLÈRE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

* Aménagement du bourg

Les travaux se poursuivent sur le parvis de l'église. Il y a eu des modifications de plans suite à une erreur sur le plan initial.

Monsieur le Maire indique que la madone pose beaucoup de question. Le fût et le socle sont en très mauvais état. La grille pourrait être éventuellement enlevée car elle prend beaucoup de place sur le parvis.

Sur la Place du Souvenir, l'entreprise EUROVIA va être obligée de reprendre entièrement le réseau pluvial et assainissement de la Mairie. Un devis a été accepté pour 3.975,60 €.

L'entreprise a également découvert un ancien puits en pierre sèche. Monsieur le Maire propose de le conserver et de le mettre en valeur. Le Conseil Municipal donne son accord.

Sept places de parking et une place handicapée seront matérialisées.

L'enrobé sur la plate-forme de tri et l'entrée du foyer rural a été réalisé.

Les membres du Conseil Municipal expriment leur contentement car les murs en pierre réalisés par l'entreprise FESSY sont très beaux.

* Rentrée 2017-2018

Monsieur le Maire indique que la nouvelle enseignante a été nommée. Il s'agit de Madame Manon PRALUT. Elle enseignera aux élèves de CE1-CE2.

Durant l'été, la nouvelle classe sera aménagée dans la salle d'évolution, les peintures seront réalisées dans la cour de l'école, les carrés de jardin installés dans l'arrière-cour, et les tableaux interactifs disposés dans les 4 salles de classe.

* Bail commercial

Monsieur le Maire rappelle la situation de Madame ARLOT. Le Conseil municipal avait décidé lors de sa dernière réunion, de mettre un terme au bail commercial et d'entamer les recherches pour installer un nouveau commerçant.

Maître GEAY-LOLLIER, huissier de justice, a rendu visite à Madame ARLOT le 30 juin dernier et lui a remis un commandement de payer.

Au bout d'un mois, la commune devra demander au Président du Tribunal de Grande Instance de casser le bail.

BILANS CANTINE ET GARDERIE

* Cantine

Pour l'année scolaire 2016-2017, 7157 repas ont été servis pour une facture totale de 25.370,14 €, règlée à la Maison Familiale des Athiauds de SAINT GERMAIN LESPINASSE. Le repas était facturé 3,55 €.

25.433,60 € ont été encaissés, sans impayé. Les taifs étaient de 3,60 € pour les forfaits et 3,80 € pour le ticket occasionnel.

Année scolaire	Prix du repas	Nombre de repas servis	TARIFS APPLIQUES	
			OCCASIONNEL	FORFAIT
2012/2013	3.27 €	5448	3.70 €	3.30 €
2013/2014	3.34 €	5395	3.80 €	3.40 €
2014/2015	3.41 €	6308	3.80 €	3.50 €
2015/2016	3.48 €	7497	3.80 €	3.50 €
2016/2017	3.55 €	7157	3.80 €	3.60 €

* Garderie

Il y a eu 4995 gardes.

Cette année, il reste au 16 juillet 2017, 3,60 € non payé.

Le tarif de la garderie est de 1,20 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école.

Année scolaire	Nombre de garde	
2013/2014	2481	
2014/2015	3946	
2015/2016	5050	
2016/2017	4995	

^{*} Régie d'avance garderie

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'habituellement, 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente étaient redistribuées sous forme de subvention dans le compte garderie, pour ses dépenses de fonctionnement, au début de l'année scolaire.

Aussi, il demande aux membres du Conseil Municipal de fixer une allocation au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal décide que la garderie périscolaire continuera à disposer d'un montant calculé sur la base de 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente et fixe à 1.199,00 € la somme mise à disposition de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018, somme qui pourra être retirée par la régie d'avances garderie.

Le solde disponible pour la régie garderie est de 3.124,33 € (1.199,00 € + 430,00 € de l'année 2008/2009 non dépensés + 165,02 € de l'année 2011/2012 non dépensés + 124,30 € de l'année 2012/2013 non dépensés + 321,22 € de l'année 2013/2014 non dépensés - 40,55 € de l'année 2014/2015 + 379,39 € + 545,95 de l'année scolaire 2016/2017).

RESTAURANT SCOLAIRE: CONVENTION AVEC LA MFR DES ATHIAUDS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif appliqué pour l'année scolaire 2016-2017 concernant le restaurant scolaire était de 3,60 € le repas avec forfait et 3,80 € le repas occasionnel

Il informe le conseil des nouveaux termes du contrat de préparation et de livraison des repas. La Maison Familiale Rurale des Athiauds révise ses tarifs pour l'année scolaire prochaine, à savoir 3,60 € le repas (au lieu de 3,55 € le repas pour l'année scolaire 20162017).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte les termes du contrat de préparation et de livraison des repas tel qu'établi par la Maison Familiale Rurale des Athiauds,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;
- 3) Décide de modifier les tarifs appliqués, à savoir 3,70 € le repas au forfait et 3,90 € le repas occasionnel.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LES TAP

Monsieur le Maire explique l'obligation de créer une régie de recettes pour pouvoir encaisser le produit des droits de place.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) autorise Monsieur le Maire à instituer une régie de recettes pour encaisser les produits des droits de place à partir du 1^{er} septembre 2017;
- 2) décide d'encaisser les recettes par carnet à souches (en numéraire, chèques bancaires et postaux);
- 3) autorise Monsieur le Maire à nommer un régisseur des recettes titulaire, et un mandataire suppléant ;
- 4) dit que le régisseur principal percevra une indemnité de responsabilité de 110,00 €, selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la création d'une régie de recettes « Droits de place », il convient de fixer de fixer les tarifs applicables :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du droit de place à 3,00 € par jour, payable en fin de mois.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir de l'acquisition du matériel de remplacement pour la voirie et l'aménagement de la quatrième salle de classe. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
21578-261 : Matériel Voirie		3.500,00 €
2184-262 : Mobilier 4 ^{ème} classe		3.500,00 €
2158-256 : Matériel informatique Groupe scolaire		10.000,00 €
TOTAL		17.000,00 €
020 : Dépenses imprévues d'investissement	17.000,00 €	
TOTAL	17.000,00 €	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient de modifier le budget communal 2017
- 2) accepte la proposition présentée ci-dessus.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

- Présentation du territoire desservi
- Services aux abonnés
- Nature des ressources en eau : Goutte Picard, Vauzet, Les Biefs et La Goutte (Volume prélevé : 502.259 m3). Convention de vente, d'achat ou d'échange d'eau avec la Roannaise de l'Eau, La Sologne ligérienne et la vallée de la Besbre (66.670 m3).
- 3683 abonnements + 218 abonnements non domestiques.
- Volume total consommé en 2016 : 397.843 m3
- Le linéaire du réseau de canalisation est de 414,2 km.
- Tarification de l'eau : Abonnement 90,48 € HT annud + Consommation 1,64 € le m3
- Recettes d'exploitation : 1.084.862 € en 2016
- Indicateurs de performance
- Indice linéaire de pertes en réseau: 0,52 m3/jour/km de réseau.
- Projets pour améliorer le service
- Branchements en plomb : 18 branchements sur 3.901. Ils sont changés au fur et à mesure des travaux. La plupart sont à Changy.
- Dette en capital au 31/12/2016 : 1.129.795 €

Le rapport est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat intercommunal des eaux de la Teyssonne n'existera plus au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec Roannaise de l'eau pour proposer au préfet la création d'une régie avec autonomie financière sur le territoire de Roannais Agglomération.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- <u>Finances</u>: Compte de gestion, compte administratif, rapport d'activités...
- <u>Tourisme</u>: Désignation des représentants à « Roannais tourisme »...
- <u>Numérique</u>: Tarifs copies et impressions...
- Insertion: Subvention Mission locale du Roannais
- Politique de la ville : contrat de ville, CISPD
- <u>Aéroport de Roanne</u>: tarif d'herbe sur pieds et entretien des pistes
- <u>Economie</u>: approbation des statuts et prise de participation au capital de la SCIC CIDER
- Ressources humaines : conditions d'octroi du temps partiel sur autorisation
- <u>Energies</u>: désignation des représentants SIEL, acquisition véhicules 100% électriques
- <u>Déchets ménagers</u>: rapports d'activités
- <u>Grands Equipements</u>: Rapport d'activités GL Events Venues délégation service public du scarabée
- Agriculture : Installation de ruchers dans des exploitations agricoles
- Sport : Conventions clubs sportifs de haut niveau
- Affaires générales : Indemnités de fonction des élus
- <u>Habitat</u>: PLH 2016-2021
- Aménagement de l'espace : extension des périmètres SCOT
- Petite enfance Enfance Jeunesse
- Santé: Action « Surpoids des enfants »

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

* Réunion avec le Directeur académique, le 4 juillet 2017

Monsieur le Maire indique qu'il a beaucoup été question de la mise en place de convention de dérogation entre commune.

Monsieur THOMAS n'est pas allé plus loin sur les RPI.

* Commission Voirie

QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur le Maire indique que Madame GONON est éligible aux contrats aidés. Son contrat débutera le 1^{er} septembre 2017.
- * Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le repère IGN qui est situé sur l'église doit être déplacé. Un devis a été accepté pour 638,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 20H00 Le LUNDI 16 OCTOBRE 2017 à 20H00